

**Assemblée générale**

Distr. générale  
6 janvier 2004  
Français  
Original: espagnol

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Point 32 de l'ordre du jour  
**Question des îles Falkland (Malvinas)**

**Lettre datée du 5 janvier 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse diffusé le 3 janvier 2004 par le Gouvernement argentin à l'occasion de l'anniversaire de l'occupation illégale des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de l'ordre du jour, intitulé « Question des îles Falkland (Malvinas) ».

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) César **Mayoral**



**Annexe à la lettre datée du 5 janvier 2004, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 3 janvier 1833, les forces britanniques ont occupé les îles Malvinas et ont entrepris d'expulser leurs habitants et les autorités argentines qui y étaient installés en toute légalité.

Aujourd'hui, alors que cette occupation illégale dure depuis 171 ans, le peuple et le Gouvernement argentins réaffirment à nouveau les droits souverains imprescriptibles de la République argentine sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur les zones maritimes circonvoisines.

Le Gouvernement argentin rappelle également que l'objectif immuable et irrévocable du peuple argentin, consacré par la Constitution nationale, est de rétablir le plein exercice de sa souveraineté sur les territoires et les zones maritimes susmentionnés par la voie d'un règlement pacifique des différends, conformément au droit international et en tenant compte du mode de vie et des intérêts des habitants de ces îles.

Le Gouvernement argentin réaffirme la nécessité de respecter les innombrables résolutions de l'Organisation des Nations Unies et déclarations de l'Organisation des États américains qui préconisent une reprise des négociations bilatérales en vue de trouver, dans les meilleurs délais, une solution pacifique, juste et durable à la question de la souveraineté; rappelle qu'il a toujours été disposé à reprendre immédiatement ces négociations et exhorte le Gouvernement du Royaume-Uni à faire preuve de la même volonté pour répondre, sans plus tarder, à ces appels.

Buenos Aires, le 3 janvier 2004

---